



Lotissement "Le Petit Faubourg"

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 4

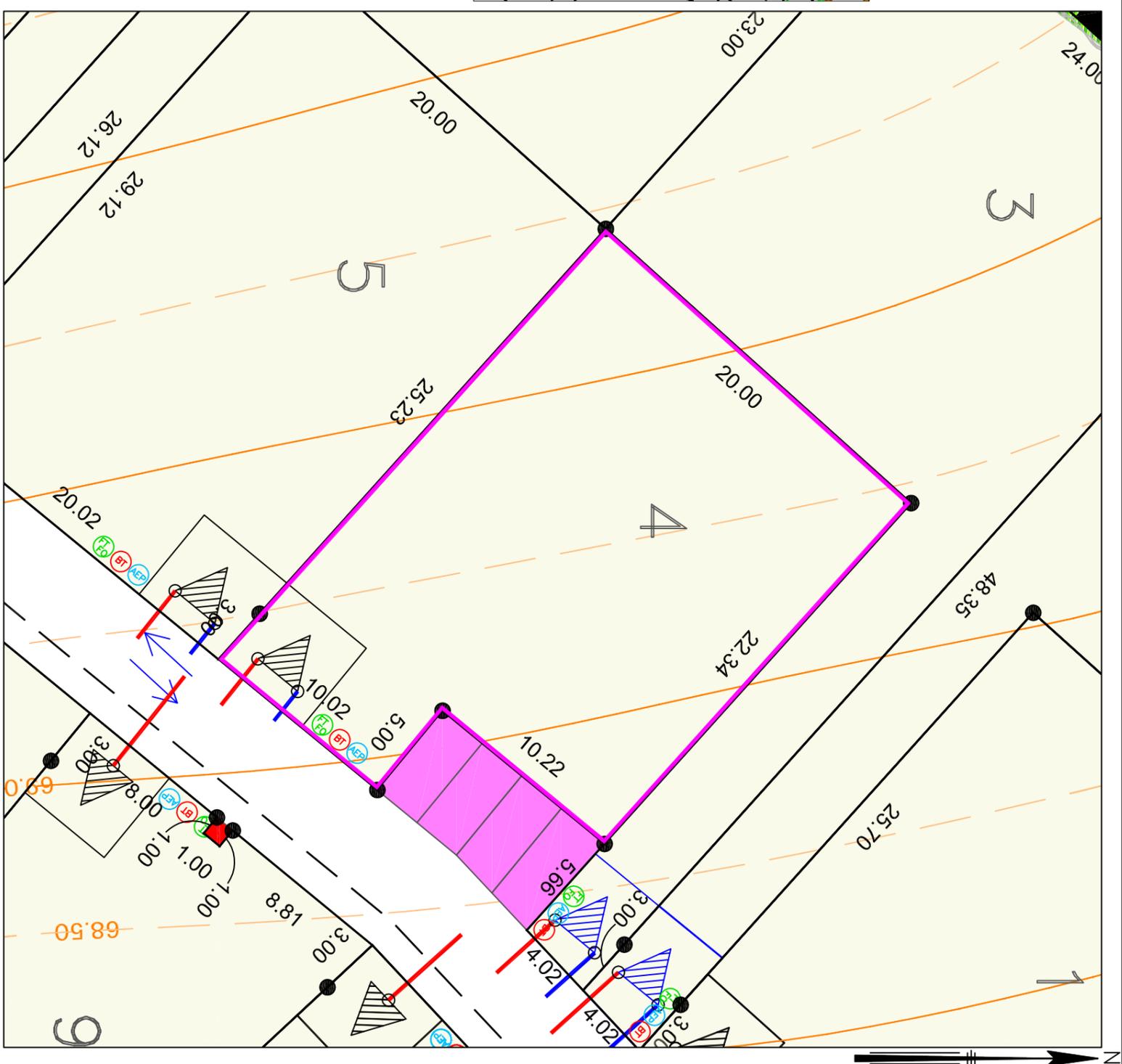
Superficie : 505 m² env.

PLAN PROVISOIRE



LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Périmètre du lotissement | | Cheminements piétons |
| | Surfaces cessibles | | Chemin piéton existant |
| | Chaussée | | Sente piétonne engazonnée existante |
| | Stationnements | | Encoche pour implantation candélabre, positionné en dehors du lot (position pouvant être ajustée en phase travaux) |
| | Trottoirs | | Espaces verts |
| | Aires de croisement (traitement de surface différencié) | | Accès automobile interdit |
| | Emprise dédiée à la protection des haies bocagères et des zones humides existantes | | Arbres existants à conserver ou à remplacer le cas échéant (Position approximative) |
| | Servitude de passage des canalisations EU-EP au profit d'ilot (Zone non aedificandi hors travaux de clôture) largeur 3,50m | | Arbres d'ornement à planter (position et nombre donnés à titre indicatif) |
| | Lot dont les eaux pluviales doivent être rejetées en limite EST pour continuer à alimenter les zones humides limitrophes (se référer au plan projet PABa) | | Haie bocagère à créer ou à regarnir (positions des arbres et nombre donnés à titre indicatif) |



LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE

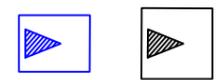
LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- Courbe de niveau
- Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- | | |
|--|---|
| | Coffrets électriques |
| | Regard téléphonique et fibre optique |
| | Citerneau d'eau potable |
| | Boîte de Branchement Eaux Usées |
| | Boîte de Branchement Eaux Pluviales |
| | Boîte de Branchement (Drain fondation) |
| | Rejets des eaux de surface (gouttières) |



Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot.
 Dimensions à respecter : largeur de 5,00 m minimum / 6,00 m maximum x 5,00 m de profondeur minimum

Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot.
 Dimensions à respecter : largeur de 4,00 m x 5,00 m de profondeur minimum
 Interdiction de se clore sur la partie de limite interlot séparant les 2 aires non closes sur rues des lots (2-3), (6-13), (14-17).

Nota:
 Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.